

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2009

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Mr Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON et Maryse LAUMONIER, Mrs Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Christian BOHER, Marc LE BOT et Jean-Michel DUMAZERT.

Absents excusés : Mr Sébastien DESBOURDES pouvoir à Mr Christian BOHER
Mme Sylvie BROUILLARD pouvoir à Mme Maryse LAUMONIER

Absents : Mr Marc OUDET
Mme Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour un point sur les travaux d'enfouissement des lignes réalisés par la SICAE dans la Rue des Vallées. Elle demande l'intervention extérieure de Mr PUISAIS de la SICAE. Tous les membres étant unanimes, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

1) Enfouissement des lignes Rue des Vallées

Mme le Maire précise que la SICAE propose l'enfouissement du réseau électrique sur la rue des Vallées.

Il s'agit de l'enfouissement du réseau d'éclairage public en souterrain. Les travaux commencent le lundi 6 avril 2009. Hors pose de candélabres, le coût pour la commune s'élève à 4 993.18 euros TTC.

Mme le Maire précise que l'enfouissement des lignes se fait dans beaucoup de communes.

Mr DUMAZERT demande quel montant de subvention la commune peut obtenir sur ce dossier. Mme le Maire précise que le montant peut être de 80% mais les travaux ne doivent pas avoir commencés.

Mme le Maire donne la parole à Mr PUISAIS afin de lui permettre d'exposer le dossier.

Mr PUISAIS précise que deux choses doivent bien être différenciées au niveau des travaux. La première concerne l'enfouissement du réseau basse tension qui est prévu depuis des années de la rue des Vallées jusqu'à la rue du Rocher Bizet. La SICAE prend à sa charge la création et la reprise des clients. La deuxième chose concerne les travaux de création en souterrain du réseau de l'éclairage public qui permettra de changer les poteaux qui sont actuellement en béton.

Le coût pour la commune concerne uniquement la création du réseau souterrain de l'éclairage public. La SICAE se propose de différer le paiement en 2011.

Mme le Maire précise que le PNR est passé sur la commune et que les subventions sont limitées.

Mr PUISAIS détaille le devis et fait état du matériel pris en charge par la SICAE et non facturé à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 6 abstentions, 1 voix contre et 5 voix pour, accepte la réalisation de la création du réseau souterrain du réseau de l'éclairage public pour la Rue des Vallées.

2) Urbanisme

Mme le Maire présente le dossier dans lequel la commune est mise en référé. Il est demandé à la commune de fournir l'eau et l'électricité pour un terrain inconstructible.

Mme le Maire précise que la convocation au tribunal est arrivée.

Mme DOUSSINT précise que le dossier doit être pris en charge par un avocat car la commune doit pouvoir se défendre sur ce dossier.

Mme DOUSSINT s'est renseigné auprès de la société d'assurance de la commune afin de permettre une prise en charge partielle des frais d'avocat dans le cadre de la responsabilité juridique. Le dossier est ouvert.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la prise d'un avocat dans le cadre de la gestion de ce dossier.

Mme DOUSSINT précise qu'une prise de contact auprès d'un avocat spécialisé. Doit être faite en urgence dans le délai imparti. Le référé porte sur les branchements d'eau et d'électricité provisoire.

Mme DOUSSINT donne lecture de la réponse préparée dans le cadre de cette affaire.

Mme DOUSSINT précise qu'après un référé, une demande en cassation peut être faite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'engagement d'un avocat dans le cadre de la gestion du dossier en référé.

3) Budget Eau

Mme le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans les documents préparatoires.

Il doit être lu en 002 une inscription de 17 740 € et au 1068 un montant de 8 670€.

La section de fonctionnement est donc portée à 31 178€.

Le total porté sur les documents préparatoires était erroné.

Le conseil municipal prend acte de cette modification sur le budget Eau et l'accepte à l'unanimité.

4) Questions diverses

Mr PRUNIER demande pourquoi certaines manifestations n'ont pas été indiquées dans les Brèves de l'Echo Boissillon. Mme le Maire précise que les dates n'ont pas été transmises en mairie et que par conséquent, les manifestations n'ont pu être indiquées.

Mr PRUNIER demande la position du conseil sur la réalisation de la fête de l'association Franco-Portugaise. Mme le Maire précise que la fête doit avoir lieu car il s'agit d'une manifestation importante pour la commune. La commission travaux œuvre afin que soit rétabli l'électricité au stade.

Mme le Maire souligne que toutes les associations peuvent adresser des articles accompagnés de photos pour une publication dans les Brèves de l'Echo Boissillon.

Mr DUMAZERT demande la diffusion par mail des comptes-rendus aux membres du conseil afin qu'ils soient validés rapidement pour une mise en ligne sur le site Internet pour un accès aux boissillons. Mme le Maire précise que cela sera fait.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 H 00

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Absente
Mr Christian BOHER	
Mme Sylvie BROUILLARD	Pouvoir à Mme LAUMONIER
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	Pouvoir à Mr BOHER
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	Absent